

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 AVRIL 2019



Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique lundi 29 avril 2019 avec 39 délibérations à l'ordre du jour. Parmi elles, une Motion concernant le projet de loi dit « pour une école de la confiance » ainsi que la convention Ville d'art et d'histoire.

### FINANCES-PATRIMOINE

01 - Tarifs de l'occupation du domaine public pour l'événement commercial « Foire de Vienne 2019 »

Le Conseil municipal a approuvé les tarifs suivants relatifs aux animations commerciales qui se dérouleront sur l'espace public :

	LIEU	TARIFS 2019
Commerçants sédentaires	Devant boutique	50 €/boutique (samedi)
	Devant boutique	70 €/boutique (samedi et dimanche)
Commerçants non sédentaires	Rue Ponsard Place de Miremont	20 €/m linéaire (samedi après-midi et dimanche)
	Cours Romestang Boulevard de la République	18 €/m linéaire (dimanche)
Salon des terroirs non sédentaires	Place de Miremont	20€/m linéaire (samedi et dimanche)
Salon des terroirs artisans Vienne Condrieu Agglomération	Place de Miremont	10€/m linéaire (samedi et dimanche)
Salon de la gastronomie	Salle des fêtes	50€/m linéaire (vendredi après-midi, samedi et dimanche)
Salon du jeu et du livre	Place Charles de Gaulle Place A. Briand	5 € (samedi et dimanche)
Salon de l'Automobile	Place F. Mitterrand	600€/marque (5 véhicules max) samedi et dimanche
Salon de la Moto, des deux roues motorisées	Place de l'Hôtel de Ville et F. Mitterrand	300 €

Adoptée à l'unanimité des voix

02 - Création d'abonnements annuels de stationnement « covoiturage » et « stationnement < 5 jours »

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'abonnements annuels de stationnement :

- « Actif 1 jour » d'un montant de 77 € par an
- « Actif 2 jours » d'un montant de 154 € par an
- « Actif 3 jours » d'un montant de 231 € par an

- « Actif 4 jours » d'un montant de 308 € par an
- « Covoiturage 2 personnes » d'un montant de 176 € par an
- « Covoiturage 3 personnes » d'un montant de 165 € par an
- « Covoiturage 4 personnes » d'un montant de 132 € par an

Le paiement de ces abonnements annuels ne peut pas être fractionné. Les modalités de délivrance des abonnements annuels sont celles déjà définies pour les abonnements mensuels par l'arrêté municipal n° 1869 du 27 octobre 2015.



La tarification du parking St Marcel, du parking Capucins, du parking Camille-Jouffray, du stationnement horaire sur voirie et des abonnements existants reste inchangée.

Adoptée à la majorité des voix - 33 pour (Groupe Majorité, PS Divers Gauche) - 2 contre (FN)

03 - Conventions de répartition des charges de bâtiments entre la ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération pour les équipements la clé des champs et château de Malissol

Le Conseil Municipal a approuvé les conventions entre la Ville et Vienne Condrieu Agglomération portant sur la répartition des charges de bâtiments pour les équipements petite enfance « La Clé des Champs » et « Château de Malissol ».

Adoptée à l'unanimité des voix

04 - Approbation des conditions d'acquisition par l'EPO-RA des lots 3, 4 et 5 de l'immeuble cadastre a la section BH n° 38 situe 11/13 bd Fernand point a Vienne

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par l'EPO-RA des lots 3, 4 et 5 de l'immeuble cadastré à la section BH n° 38 situé 11/13 Bd Fernand Point à Vienne, moyennant le prix de 400 000 € (Quatre-cent Mille euros) et a approuvé la rétrocession des biens précités par l'EPO-RA à la Ville, aux conditions prévues dans la convention du 30 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des voix

Ne prend pas part aux débats et au vote : M. Jean-François Merle

05 - Acquisition de la parcelle AI 371, support d'une partie du chemin de la Couronne

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, moyennant la somme de 1 €, de la parcelle AI 371. Les frais notariés seront à la charge de la Ville de Vienne.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**Ne prend pas part aux débats et au vote : M. Jacques Thoizet**

06 - Régularisation foncière des voiries des programmes « Les Hauts de Charlemagne » et « hameaux de Charlemagne »

La Ville de Vienne a engagé une importante réflexion sur la régularisation foncière des voiries notamment sur le quartier de Malissol. Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles AV 592, 595, 597, 800, 801, 802, 803, 804, 830, 809, 832, 811, 812, 813, 814, 816, 387, 818, 825, 755 et 826, moyennant la somme de 1 €. Les parcelles acquises seront intégrées au domaine public communal et mises à disposition de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de son transfert de compétence.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

07 - Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle BP 389, propriété de la résidence Saint Alban en vue de son intégration au domaine public communal

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, moyennant la somme de 1 €, d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 225 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BP 389. Le terrain acquis sera intégré au domaine public communal et mis à disposition de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de son transfert de compétence. Les frais de géomètre liés à la division cadastrale seront pris en charge par le propriétaire.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

08 - Acquisition d'une partie de terrain à détacher de la parcelle AV 819 située à l'angle du chemin Sainte Blandine et de la rue Pipet à Vienne en vue de son intégration au domaine public communal

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, moyennant la somme de 1 €, d'une partie de terrain d'une superficie d'environ 19 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée à la section AV n° 819. Le terrain acquis sera intégré au domaine public communal et mis à disposition de Vienne Condrieu Agglomération. Les frais de Géomètre liés à la division cadastrale et à l'acquisition seront pris en charge par la Ville de Vienne ainsi que ceux liés au déplacement de la clôture.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**Ne prend pas part aux débats et au vote : M. Alain Durand**

09 - Convention de mise à disposition de locaux pour la maison des jeunes et de la culture

Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de locaux 2019-2020 pour la Maison des Jeunes et de la Culture, consentie à titre gratuit.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ**

10 - Dénomination de la voie « impasse François Truffaut »

Afin de localiser les nouvelles habitations construites sur l'ancien site de l'école François Truffaut, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de la voie d'accès à ces constructions : « Impasse François Truffaut »

**Adoptée à l'unanimité des voix**

11 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'installation de la fibre optique

Le Conseil Municipal a retiré cette délibération de l'ordre du jour lors de la séance.

12 - Convention de servitude ENEDIS pour des lignes électriques souterraines sur le chemin rural de Béchevienne et sur les parcelles AH 581, AH 764, AH 765 sis chemin de Béchevienne

Le Conseil Municipal a accepté le passage d'une canalisation électrique souterraine et de ses accessoires, sur le chemin rural de Béche-

vienne et sur les parcelles cadastrées AH 581, AH 764, AH 765, sis Chemin de Béchevienne et a approuvé la passation d'une convention de servitude de passage avec ENEDIS consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages concernés ou de tous ceux qui pourraient leur être substitués, sur l'emprise des ouvrages existants.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

13 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la requalification de la rue teste du bailler

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Vienne Condrieu Agglomération pour la réalisation des travaux de requalification de la rue Teste du Bailler concernant des prestations de reprises de réseaux, de revêtements de surface, de mobilier urbain... Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 160 000 € H.T, réparti comme suit : participation de Vienne Condrieu Agglomération : 53 333,33 € H.T, à la charge de la Ville de Vienne : le solde, soit 106 666,67 € H.T.

A l'issue des travaux, la Ville de Vienne procédera à la remise des ouvrages qui reviennent à Vienne Condrieu Agglomération du fait de ces compétences.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**COMMANDE PUBLIQUE**

14 - Groupement de commandes entre la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération pour la passation d'un marché d'insertion portant sur l'entretien des vêtements de travail et des vêtements haute visibilité.

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération pour la passation d'un marché d'insertion portant sur l'entretien des vêtements de travail et des vêtements haute visibilité conformément à la convention annexée à la délibération.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**RESSOURCES HUMAINES**

15 - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées, pour la période 2019 – 2021. La Ville s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions défini, en contrepartie du soutien financier et méthodologique du FIPH. Il est prévu en 2019 que la Ville de Vienne et le FIPHFP collaborent sur 8 projets pour un montant total de 129 550, 25 €. La Ville de Vienne prendra à sa charge 51 705, 25€ et le FIPHFP participera à hauteur de 77 845 €.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

16 - Modifications du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a approuvé la fermeture des emplois suivant au Tableau des Effectifs :

Service	Grade	Temps	Date	Motif
DGA 3 / PMR / Accueils	Adjoint Administratif Principal 2° classe	TC	01/01 2019	Nomination définitive sur grade d'évolution
DGA 2 / DEJEL / Pôle administratif guichet unique	Adjoint Administratif Principal 2° classe	TC	01/01 2019	Nomination définitive sur grade d'évolution
DGA 2 / Pôle Famille / Cuisine Centrale	Agent de maîtrise	TC	01/01 2019	Nomination définitive sur grade d'évolution
DGA 2 / CAF 2	Rédacteur Principal 2° classe	TC	01/01 2019	Nomination définitive sur grade d'évolution

**Adoptée à l'unanimité des voix**

### 17 - Recrutement d'emplois saisonniers

Le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'agents contractuels pour prendre en compte le besoin saisonnier lié à l'afflux touristique, au festival de jazz et aux divers événements culturels de l'été :

- Un contrat renforçant l'accueil des sites touristiques, en particulier le Théâtre antique, pour une durée maximale de trois mois à temps complet,
- Un contrat renforçant le service stationnement, en particulier l'accueil du parking Saint Marcel, pour une durée maximale de trois mois à temps complet.

Le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'agents contractuels pour prendre en compte l'accroissement d'activité des services Affaires Juridiques et Musées :

- Un contrat renforçant le service Musées dans le cadre de la définition du programme du Musée d'Histoire de Vienne pour une durée maximale de douze mois à temps complet,
- Un contrat renforçant le service Affaires Juridiques pour une durée maximale de six mois à temps complet.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

### 18 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association ALFA 3A

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association ALFA 3A confirmant la durée de mise à disposition et précisant les modalités de remboursement des frais de mise à disposition.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## POLITIQUE DE LA VILLE

### 19 - Approbation de la programmation du contrat de ville pour l'année 2019

Le Conseil Municipal a approuvé :

- les différentes actions proposées au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville, pour lesquelles la Ville de Vienne est maître d'ouvrage, et sollicite le soutien financier de ses partenaires pour la mise en œuvre de ces actions.
- le financement des actions au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville, pour un montant total de 10 000 €.
- la convention d'objectifs et de financement proposée à la signature de chaque association financée.

**Adoptée à la majorité des voix - 33 Pour (Groupe Majorité, PS Divers Gauche) - 2 Abstentions (FN)**

## CUISINE CENTRALE

### 20 - Convention de fourniture de repas à la Ville de Seyssuel

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la fourniture de repas pour la commune de Seyssuel. La Cuisine Centrale de la Ville fournira, lors de besoins ponctuels, les repas nécessaires à la bonne continuité du service du portage de repas à domicile. La convention prévoit également qu'en cas d'urgence ou nécessité cette prestation s'étende à la restauration scolaire.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

### 21 - Convention de fournitures de repas au dispositif ITEP OVE de Vienne

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la fourniture de repas au dispositif ITEP OVE de Vienne. La cuisine centrale de la Ville fournira les repas nécessaires au bon fonctionnement de la restauration de l'association. L'Institut pourra également venir manger au restaurant administratif de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

### 22 - Avenant n°1 à la convention relative aux modalités d'accès au restaurant administratif de Vienne pour les agents du ministère de la justice

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant N°1 à la convention relative aux modalités d'accès au restaurant administratif de Vienne pour les agents du Ministère de la Justice modifiant les conditions tarifaires de la participation financière du Ministère de la Justice.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## CULTURE

### 23 - Convention « Ville d'Art et d'Histoire » 2019-2029 avec l'État (ministère de la Culture)

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention « Ville d'art et d'histoire », avec l'État, pour la période 2019-2029 y compris la convention entre la Ville de Vienne et l'Office de Tourisme



de Vienne Condrieu Agglomération afin de promouvoir une politique de valorisation du patrimoine et à développer un tourisme culturel de qualité.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

**Ne prend pas part aux débats et au vote : M. Jean Yves Curtaud**

### 24 - Convention tripartite Théâtre Ville de Vienne, Ville de Vienne et Jazz à Vienne

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la mise à disposition du Théâtre Municipal à l'EPIC JAZZ A VIENNE pour toutes les manifestations incluses dans son festival du 25 juin au 17 juillet 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## RELATIONS INTERNATIONALES

### 25 - Poursuite du dispositif d'appui à la mobilité internationale des jeunes « Viennois Acteurs du Monde »

Le dispositif « Viennois Acteurs du Monde » a été mis en place par la Ville de Vienne en 2008, il a pour objectif de soutenir techniquement et financièrement les projets à l'international menés par des jeunes Viennois entre 16 et 25 ans, seuls ou en groupe.

Le Conseil municipal a approuvé la poursuite de ce dispositif pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

### 26 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Locomysic », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association « Locomysic », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**



27 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « C'Rock radio » pour son 30<sup>e</sup> anniversaire

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association « C'Rock Radio », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

28 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité d'Organisation d'Échanges Internationaux », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association « Comité d'Organisation d'Échanges Internationaux », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

29 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Vienn'Art », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « Vienn'Art » afin de la soutenir dans ce projet par la mise en œuvre d'un Prix de la Ville de Vienne.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

30 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à « l'Union nationale des syndicats autonomes », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à « l'Union Nationale des Syndicats Autonomes », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

31 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Mootland-Clan » jeux de figurines dans le cadre de leur 10<sup>e</sup> anniversaire

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « Mootland Clan », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

32 - Convention de partenariat entre la Ville de Vienne et « l'Office Municipal des Sports »

Le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat 2019-2020 entre la Ville de Vienne et l'Office Municipal des Sports en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

33 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Ampuis Vienne St Romain Basket » au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à l'association « Ampuis Vienne St Romain Basket », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

34 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Légion Viennoise » au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association « Légion Viennoise », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

35 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Vienne Boxe Française », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention excep-

tionnelle d'un montant de 1000 € à l'association « Vienne Boxe Française », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

36 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Vienne Pétanque », au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association « Vienne Pétanque », au titre de l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## URBANISME

37 - Transfert de la compétence Règlement Local de Publicité (RLP)

Le Conseil municipal a demandé à Vienne Condrieu Agglomération de poursuivre la procédure de révision du Règlement Local de Publicité à compter de la date de délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## ÉDUCATION

38 - Motion concernant le projet de loi dit « pour une école de la confiance »

Le Conseil Municipal a approuvé la motion concernant le Projet de Loi pour une « école de la confiance » et :

- demandant au gouvernement d'assurer le financement intégral et pérenne des dépenses induites par ces nouvelles dispositions et en particulier pour les écoles maternelles privées si cette obligation était maintenue ou confirmée pour les communes,
- demandant l'apport de moyens humains en augmentant le nombre d'accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) pour accueillir dans nos écoles publiques et privées notamment maternelles les enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions,
- exprimant des réserves concernant les modalités de création, de gestion et de suivi pédagogique des Établissements Publics de Savoirs Fondamentaux (EPSF) et demandant une plus grande association des acteurs de l'Éducation (chef d'établissement, enseignants, parents d'élèves) et des collectivités.

**Adoptée à l'unanimité des voix**

## AFFAIRES TRAITÉES

39 - Liste des affaires traitées par Monsieur le Maire et en son absence par le premier Adjoint en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions n° D19-27 à D19-104 intervenues depuis le rapport précédent relatives à la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

